

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 décembre 2017**

OBJET

**07 – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS
FONCIERES – ANNEE 2016**

N° 2017-12-07

NOMENCLATURE : 3.5.11

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le sept décembre 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 23

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 5

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Elisa DRION
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE
Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCÉ
Gil RANNOU donne pouvoir à Catherine CADOU

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....23
ayant un pouvoir.....5
absent1
votants.....28

Absent : 1

Chantal PERRUCHET

Délibération

Rapporteur : Philippe LEBASTARD

Vu la loi n° 95-127 du 8 février 1995 visant à apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités,

Considérant la présentation faite en commission Aménagement le 4 décembre 2017,

Il est exposé ce qui suit :

Chaque année, le bilan des acquisitions et des cessions immobilières doit faire l'objet d'une délibération, qui est annexée au compte administratif.

Le bilan pour l'année 2016 est joint en annexe.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à 28 POUR décident :

- D'APPROUVER le bilan des acquisitions et cessions foncières de l'année 2016 tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le 20 décembre 2017,

Le Maire,
Alain ROYER

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20171218-2017-12-
07-DE
Date de réception préfecture :